

APPEL À CANDIDATURES CLUB DES 300 FFBaD – PROMOTION 2026/2027

Préambule

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a créé le Club des 300 femmes dirigeantes afin d'identifier, valoriser et accompagner des femmes vers des fonctions de responsabilité au sein du mouvement sportif.

Dans le cadre de son dispositif national d'essaimage, le CNOSF accompagne depuis 2025 des fédérations et des structures territoriales souhaitant déployer ce programme au sein de leur organisation. La Fédération Française de Badminton (FFBaD) a été retenue dans le cadre de la deuxième vague d'essaimage (2026-2027) afin de mettre en œuvre une première promotion du Club des 300 FFBaD.

Le Club des 300 FFBaD est un programme d'accompagnement destiné à développer les compétences, le leadership et l'engagement des femmes souhaitant exercer ou renforcer des responsabilités au sein des instances du badminton français.

Le présent règlement définit les modalités de candidature, de sélection et de participation au programme.

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation au **Club des 300 FFBaD**, organisé par la Fédération Française de Badminton dans le cadre de l'essaimage du Club des 300 du CNOSF.

Article 2 – Conditions de candidature

L'appel à candidatures est ouvert aux femmes :

- Licenciées à la Fédération Française de Badminton ;
- Engagées ou souhaitant s'engager dans le développement du badminton ;
- Ayant une expérience en tant que joueuse, bénévole, dirigeante, arbitre, entraîneure, salariée ou élue, ou présentant un projet d'engagement au sein d'un club, comité départemental, ligue régionale ou de la FFBaD.

Aucun niveau de responsabilité minimum n'est exigé.

Article 3 – Modalités de candidature

L'appel à candidatures et le présent règlement sont disponibles sur le site internet de la FFBaD et relayés sur ses réseaux sociaux.

Dans ce cadre, la candidature devra être soumise avant le dimanche 6 septembre 2026 à minuit, via le formulaire disponible au lien ci-après : [CLUB DES 300 FFBaD APPEL A CANDIDATURES – Remplir le formulaire \(https://forms.office.com/e/UqmvWW8TXq\)](https://forms.office.com/e/UqmvWW8TXq)

Toute candidature déposée après ce délai sera considérée comme irrecevable.

APPEL À CANDIDATURES CLUB DES 300 FFBaD – PROMOTION 2026/2027

Article 4 – Sélection des participantes

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection désigné par la Fédération Française de Badminton.

La sélection repose notamment sur :

- La motivation de la candidate ;
- La cohérence de son projet d'engagement ;
- Son implication dans le badminton ;
- Sa disponibilité pour suivre l'intégralité du programme d'octobre 2026 à juillet 2027, intégrant deux journées en présentiel (la première entre le 20 et le 25 octobre 2026 aux Internationaux de France à Paris et la deuxième entre le 1 et le 4 juillet au Future Series Nouvelle-Aquitaine à Pessac). Le programme représente un investissement d'en moyenne 4 à 5 heures par mois.

Le comité de sélection s'engage à ne discriminer aucune candidature pour des motifs liés à l'expression écrite (tous niveaux acceptés), et fera également ses meilleurs efforts pour valoriser la mixité des âges, des trajectoires personnelles et professionnelles.

La première promotion accueillera 20 participantes.

Article 5 – Engagement des participantes

En intégrant le Club des 300 FFBaD, chaque participante s'engage à :

- Participer à la journée de lancement et à la journée de clôture, sauf cas de force majeure ;
- Suivre avec assiduité les modules proposés ;
- Participer autant que possible aux webinaires, ateliers et temps collectifs ;
- Prévenir l'équipe de coordination en cas d'absence ;
- Adopter une attitude respectueuse, bienveillante et conforme aux valeurs de la Fédération Française de Badminton.

La validation du parcours est conditionnée à une participation minimale de 75 % des modules proposés, conformément aux recommandations du CNOSF.

La Fédération Française de Badminton prendra en charge l'hébergement de la veille des journées de lancement et de clôture, ainsi que le déjeuner de la journée de lancement. Les frais de transport jusqu'au lieu de déroulement du programme resteront à la charge des participantes.

Article 6 – Communication

Les participantes acceptent de recevoir les informations relatives au programme par courrier électronique et d'intégrer le groupe WhatsApp créé à cet effet.

La FFBaD pourra solliciter les participantes pour contribuer à la valorisation du Club des 300 (témoignages, retours d'expérience, interviews, événements).

Toute utilisation de leur image fera l'objet d'une autorisation spécifique.

APPEL À CANDIDATURES CLUB DES 300 FFBaD – PROMOTION 2026/2027

Article 7 – Interlocuteurs et interlocutrices

Pour toute question ou demande de conseil sur les projets possibles dans le cadre de la participation au Programme, vous pouvez contacter : Anne Tran, coordinatrice du programme
Courriel : anne.tran@ffbad.org

Article 8 – Responsabilité

La FFBaD ne saurait être mis en cause en cas de perte de dossier ou de dysfonctionnement quel qu'il soit. La FFBaD ne saurait être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative : en cas de dysfonctionnement du réseau internet qui empêcherait l'envoi du dossier de candidature ; en cas de défaillance technique, logistique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de candidater.

Article 9 – Données personnelles

En remplissant le dossier de candidature, vous acceptez que les informations recueillies fassent l'objet d'un traitement automatisé par la FFBaD en vue de son examen. En effet, des données personnelles sont collectées par la FFBaD conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ce traitement est mis en oeuvre sur la base de votre consentement, exprimé par la soumission des informations renseignées au sein de votre dossier de candidature.

Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par la FFBaD, responsable du traitement. Ce traitement est destiné à permettre l'examen de votre candidature. Elles seront dans ce cadre, conservées durant 6 mois. Cette durée sera portée à 3 ans pour les candidates retenues afin de recevoir des informations et/ou invitations en lien avec ce Club.

Vous bénéficiez concernant vos données, du droit d'être informé de la collecte et du traitement, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de vos données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement ainsi que du droit à la récupération de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse suivante : anne.tran@ffbad.org

Article 10 – Confidentialité

Le Comité de sélection ainsi que les éventuels salariés de la FFBaD qui auraient connaissance des dossiers de candidatures s'engagent à ne pas divulguer les informations confidentielles, secrets de fabrique ou secrets commerciaux des candidates et à ne pas utiliser ces informations et secrets à d'autres fins que celles concernant le présent règlement. Sera considérée comme confidentielle, toute information obtenue auprès de la candidate et ne se trouvant pas dans le domaine public.

La Participante s'engage à tenir strictement confidentielles, et en toutes circonstances, les informations portées à sa connaissance dans le cadre des réunions du Programme. Sont particulièrement visés les documents d'information (trombinoscope, annuaire, ainsi que les supports de présentation des participants (powerpoint...) et de formation (podcasts, vidéos, fiches), communiqués à la Participante à la suite des séminaires.

APPEL À CANDIDATURES CLUB DES 300 FFBaD – PROMOTION 2026/2027

Il est formellement interdit à toute participante, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer en tout ou partie les réunions du programme.

La documentation remise lors des réunions est protégée et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 11 – Modification du règlement

La Fédération Française de Badminton se réserve le droit de modifier le présent règlement si les nécessités d'organisation du programme l'exigent.

Toute modification sera portée à la connaissance des candidates et des participantes.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au Club des 300 FFBaD implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute candidature vaut acceptation sans réserve de l'ensemble de ses dispositions.